|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CDIP/22/6 |
| ORIGINAL : Français |
| DATE : 26 septembre 2018 |

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt-deuxième session**

**Genève, 19 – 23 novembre 2018**

ACCRÉDITATION D’OBSERVATEURS

*Document établi par le Secrétariat*

 Le règlement intérieur du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) prévoit l’accréditation d’organisations intergouvernementales et non gouvernementales en qualité d’observatrices ad hoc pour une période d’un an (voir le document CDIP/1/2 Rev.).

 L’annexe du présent document contient des informations concernant une organisation non gouvernementale (ONG), en l’occurrence l’Association française des indications géographiques industrielles et artisanales (AFIGIA), qui a demandé à bénéficier du statut d’observateur *ad hoc*.

 *Le CDIP est invité à se prononcer sur la demande d’accréditation de l’ONG visée dans l’annexe du présent document en qualité d’observatrice ad hoc pour une période d’un an.*

[L’annexe suit]

# Association Française des Indications Géographiques industrielles et artisanales (AFIGIA)

## Nom de l’organisation

Association française des indications géographiques industrielles et artisanales (AFIGIA)

## ReprÉsentant de l’organisation

Mme Audrey Aubard, secrétaire générale (France)

## MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

M. Fabrice Descombes, président (français)

M. Thierry Moysset, vice-président (français)

Mme Laurence Besse, trésorière (française)

## Mandat et objectifs de l’organisation

Association française des indications géographiques industrielles et artisanales (AFIGIA) regroupe des produits traditionnels français notoires, reconnus comme “indications géographiques”. Ces produits sont fortement ancrés économiquement dans leurs territoires et soucieux de maintenir et développer l’emploi sur leurs bassins respectifs. Sont notamment membres : le couteau de Laguiole, le savon de Marseille, le linge Basque, la dentelle du Puy, la pierre de Bourgogne, le granit de Bretagne, le grenat de Perpignan, les poteries d’Alsace (poterie de Soufflenheim et poterie de Betschdorf), les sièges de Liffol, la porcelaine de Limoges, la pierre d’Arudy, la pierre du Midi, le vase d’Anduze, l’horlogerie Franc-Comtoise, la pierre du Périgord, les tapis et tapisseries d’Aubusson, les santons de Provence et les couteaux de Nontron.

Toutes ces filières œuvrent depuis plusieurs années pour la mise en place du dispositif indications géographiques en France afin de défendre et protéger leurs produits emblématiques d’un savoir-faire unique et typiquement local. Rejoindre l’Association leur permet de se connaître et de mutualiser leurs efforts puisqu’elles ont toutes le même objectif.

## Coordonnées complètes

Adresse : 39, rue Charles Martin - 33 300 Bordeaux FRANCE

Téléphone : +33 9 54 99 67 36

Portable : +33 6 82 93 64 18

E-mail : afigia.asso@gmail.com

Site web : afigia.fr

[Fin de l’annexe et du document]